

Le 13 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 13 mars 2018 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2018-03-51

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2018-03-52

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2018-03-53

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-04

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une tarification spécifique pour différents biens et services de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

ATTENDU que le fait d'établir un mode de tarification différent de la taxe foncière pour financer une partie de l'utilisation d'un bien ou d'un service permet de diversifier les sources de revenus et la municipalité peut avoir plusieurs avantages pour justifier l'utilisation de la tarification ;

ATTENDU que le principe de tarif est relié à la consommation, à l'utilisation des biens et services, et qu'il permet de rendre le citoyen conscient des coûts des services qu'il consomme ;

ATTENDU que ceci peut mettre en application le principe de « l'utilisateur-payeur », même si le tarif établi ne couvre parfois qu'une partie du coût total réel du bien ou du service utilisé ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Marc Landry, conseiller, lors de la séance du 13 février 2018 ;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement numéro 2018-04, remplaçant le règlement numéro 2015-04, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit (voir livre des règlements).

2018-03-54

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DE LA PÊCHE À L'ANGUILLE COMME PATRIMOINE IMMATÉRIEL

ATTENDU qu'une demande de reconnaissance de la Pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel est actuellement en cours d'élaboration par le Musée de la Mémoire Vivante;

ATTENDU que la pratique de la pêche à l'anguille se fait depuis les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France;

ATTENDU qu'au Kamouraska, des familles pratiquent la pêche à l'anguille depuis leur arrivée en Nouvelle-France et leurs descendants la pratiquent encore, ceci représentant 248 ans de pêche;

ATTENDU que la désignation n'entraîne aucune obligation pour le porteur de tradition et favorise la reconnaissance de l'importance de cette pêche dans la vitalité culturelle du Kamouraska, en plus de constituer un moyen de sensibilisation et un motif de fierté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie la démarche de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel et juge opportun de souligner l'importance historique et contemporaine de la pratique de la pêche à l'anguille dans la culture régionale.

2018-03-55

APPUI À LA DÉCLARATION POUR DES SOINS AU KAMOURASKA

CONSIDÉRANT que la fusion des établissements de santé et services sociaux a eu pour effet de créer un seul établissement à l'échelle du Bas-St-Laurent, éloignant ainsi le Kamouraska des lieux décisionnels;

CONSIDÉRANT qu'il est fréquent de voir ce type d'établissement régional centraliser progressivement les services qu'il dispense, au risque de priver la population du Kamouraska de ressources auparavant disponibles sur son propre territoire;

CONSIDÉRANT les impacts déjà constatés sur le volume des soins dispensés et sur la santé du personnel qui travaille dans nos installations au Kamouraska;

CONSIDÉRANT nos préoccupations face aux impacts financiers et de sécurité entraînés par les nombreux déplacements des usagers à l'extérieur de notre milieu;

CONSIDÉRANT que la population kamouraskoise a clairement fait part de son inquiétude en 2017 à l'occasion d'une marche dans les rues de La Pocatière et d'une pétition déposée à l'Assemblée nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres de notre organisme partagent les préoccupations ci-haut mentionnées et se reconnaissent dans la Déclaration adoptée par le comité Mes Soins restent ICI;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE reconnaître pleinement la Déclaration pour des soins au Kamouraska adoptée par le comité Mes Soins restent ICI et de nous y associer en la faisant nôtre.

2018-03-56

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai ;

CONSIDÉRANT que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

2018-03-57

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter

leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

CONSIDÉRANT que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

CONSIDÉRANT que la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité.

2018-03-58

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de quatre-vingt-un mille sept cents trente dollars (81 730,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des

routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2018-03-59

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME AGRI-ESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA (FAC) POUR LE PROJET D'ESPACE DE JEU FAMILIAL AU PARC ADÉLARD-LAPOINTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Stéphanie Sénéchal, agente de développement et de loisirs, à présenter une demande de financement pour le projet d'espace de jeu familial au Parc Adélar-Lapointe, dans le cadre du programme Agri-Esprit de Financement agricole Canada.

2018-03-60

PROGRAMME DE REVITALISATION - DEUXIÈME VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR GILLES DUMAIS ET LOUIS DEBLOIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au deuxième versement en regard du programme de revitalisation pour monsieur Gilles Dumais et madame Louise Deblois pour un montant de deux mille quatre-vingt-six dollars et quatorze sous (2 086,14 \$).

2018-03-61

PROGRAMME DE REVITALISATION – DEUXIÈME VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR DENIS LAPLANTE ET SYLVIE PARENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au deuxième versement en regard du programme de revitalisation pour Monsieur Denis Laplante et Madame Sylvie Parent pour un montant de mille quatre cent soixante-six dollars et soixante-quinze sous (1466,75 \$).

2018-03-62

REVENUS DES CARRIÈRES ET SABLIERES REPORTÉS EN 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à comptabiliser dans les revenus reportés au 31 décembre 2017, tel que prescrit par le MAMOT, les revenus tirés de l'exploitation des carrières et sablières au cours de l'exercice 2017, soit quatorze mille cent trente-sept dollars et soixante sous (14 137,60 \$). Le montant total reporté pour les carrières et sablières depuis 2009 s'élève maintenant à cinquante-trois mille sept cent quatorze dollars et trente sous (53 714,30 \$).

2018-03-63

COTISATION ANNUELLE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT INC. (CRSBP) POUR L'ANNÉE 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise le versement de la cotisation annuelle au *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent Inc. (CRSBP)* pour l'année 2018-2019 au montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-quatre sous (4 583,64 \$), incluant les taxes, ainsi que le renouvellement de la licence Symphony au montant de quatre cent trente-six dollars et six sous (434,61 \$), incluant les taxes.

2018-03-64

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR LA MUNICIPALITÉ AVEC LE GROUPE ULTIMA INC. POUR L'ANNÉE 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de quinze mille six cent trente-huit dollars (16 529,00 \$) incluant les taxes. Ledit renouvellement couvre la période du 8 mars 2018 au 8 mars 2019.

2018-03-65

ABONNEMENT AU RECUEIL "LE RÈGLEMENT MUNICIPAL" POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE la rédaction, l'interprétation et l'aspect judiciaire des règlements municipaux n'est pas de tout repos ;

CONSIDÉRANT QU'un recueil a été rédigé pour répondre à ce besoin et qu'il se veut un outil de référence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte autorise la directrice générale à renouveler l'abonnement au recueil intitulé *Le règlement municipal*, recommandé par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM), au montant de deux cent dix dollars (210,00\$), excluant les taxes.

2018-03-66

DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ 2018

CONSIDÉRANT QUE le Défi Vélo André-Côté demande l'autorisation que les vélos circulent dans notre municipalité lors du défi du 7 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Vélo André-Côté demande à la municipalité d'autoriser la sortie d'un membre de notre personnel et d'une camionnette avec gyrophares, dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo ;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Vélo André-Côté demande d'assurer la sécurité des participants durant l'événement avec un camion-incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la circulation des vélos dans notre municipalité lors de l'événement, de même que la sortie d'un membre de notre personnel et du camion (pick-up) de la municipalité, dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo.

QUE le conseil municipal demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal de mobiliser les camions-incendie ainsi que des

pompiers bénévoles afin d'assurer la sécurité des participants lors de l'événement du Défi Vélo André-Côté.

2018-03-67

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Claude Lévesque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Sûreté du Québec (Projet Impact) : **50 \$**
Fondation de l'Hôpital Notre-Dame de Fatima : **50 \$**
Société d'agriculture du comté de Kamouraska : **55 \$** plus taxes
Action chômage Kamouraska Inc. : **50 \$**
Société canadienne du cancer (Relais pour la vie) : **50 \$**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2018-03-68

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 966,84 \$
- Liste des comptes à payer :	64 717,13 \$
- Salaires et allocations de dépenses de février 2018 :	<u>18 924,36 \$</u>
TOTAL :	90 608,33 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de février 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-03-69

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 34.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire